

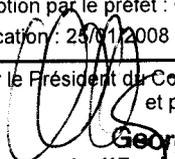
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2008

Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation


Georges WALTER
Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement
et de l'Agriculture

ARRETE n° 2007-004 SEA

Du **31 DEC 2007**

PORTANT nomination des personnes qualifiées en
matière de faune, de flore et de protection de la
nature et des paysages, du représentant du
Président du Conseil Général et des fonctionnaires
de la Commission Communale d'Aménagement
Foncier de DANNEMARIE

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;

VU le décret d'application en date du 30 mars 2006,

VU le titre II du livre 1^{er} du code rural et notamment son article L.121-3, R. 121-1,
R. 123-31 ;

VU la délibération de la commission permanente du 13 juillet instituant la commission
communale d'aménagement foncier de la commune de DANNEMARIE ;

VU la proposition de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture en date du
10 septembre 2007;

ARRETE

ARTICLE 1 :

M. Rémy WITH est désigné comme représentant du Président du Conseil Général, membre
titulaire de la commission communale d'aménagement foncier de DANNEMARIE et
M. Georges WALTER est désigné comme suppléant.

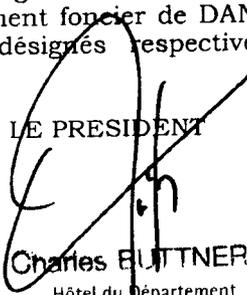
ARTICLE 2 :

MM. Jean-Paul LINDER, Raymond PRETAT et Bertrand IVAIN sont désignés comme
membres titulaires de la commission communale d'aménagement foncier de la commune de
DANNEMARIE au titre de personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection
de la nature et des paysages ; MM. Lionel PETER, Edmond HEROLD et Pierre KOEHL sont
désignés respectivement comme leur suppléant.

ARTICLE 3 :

M^{me} Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET sont désignés comme fonctionnaires, membres
titulaires de la commission communale d'aménagement foncier de DANNEMARIE ; M. Eric
LEVASSEUR et M^{me} Viviane FLORANCE sont désignés respectivement comme leur
suppléant.

LE PRESIDENT


Charles BUITNER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 65 30
Fax 03 89 21 64 50
envir.agri@cg68.fr
www.cg68.fr